

SARL A. FERNANDES

Sarl unipersonnelle à associé unique au capital social de 2000 €

Siège social : 2 rue de la Gare – 37800 NOYANT DE TOURAINE

Siren : 981114937

RCS TOURS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 mai 2024

Le 31 mai 2024, à 9 heures,

Monsieur Antonio FERNANDES PINHEIRO demeurant 2 rue de la Gare – 37800 Noyant de Touraine, associé unique et gérant de la Société A.FERNANDES.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société ;
- Nomination et rémunération du liquidateur ;

Première résolution : Dissolution anticipée – Mise en liquidation amiable

L'associé unique décide la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mai 2024 et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

Pendant la période de liquidation, la dénomination sociale sera suivie de la mention "Société en liquidation" et le siège de la Société sera fixé au 2 rue de la Gare – 37800 Noyant de Touraine.

Deuxième résolution : Désignation du Liquidateur

Monsieur Antonio FERNANDES PINHEIRO demeurant 2 rue de la Gare – 37800 Noyant de Touraine, décide d'exercer les fonctions de Liquidateur durant la période de liquidation.

L'associé unique décide que le liquidateur n'aura le droit à aucune rémunération au titre de l'exercice de ses fonctions.

En fin de liquidation, l'associé unique constatera la clôture de la liquidation.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné au registre prévu par la loi.

L'associé unique

Monsieur Antonio FERNANDES PINHEIRO

certifié conforme 05/06/2024
